



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 11 décembre 2012

Président : FLEURY Edmond

Excusés : ALLFLATT Virginie, BRIGUET Frédéric, BUGNON Raphaël, DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, DESCHAMPS Laurent, DIEPERINK Jacqueline, GOBET Mathieu, HOSTETTLER Yves-Marie, JOYET Antoine, JOYET Emile, MARCLAY Ursula, RITTER Jean, SCHIESS Isabelle, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : RAUCH Sophie

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG, en remplacement de M. Cédric Burki, démissionnaire.
- 6) Préavis 21/2012 « Nouvelle convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) La Mèbre et modification du règlement du SDIS ».
- 7) Budget 2013.
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Edmond Fleury, Président, signale avoir reçu une lettre ouverte aux législatifs communaux de la part de la Commission des finances de la Commune de Payerne. Ce courrier fait mention des conséquences négatives concernant la péréquation financière, ainsi que des montants des charges liées communiqués par le Canton. Par un geste politique, mais sans portée légale, ladite commission a décidé, afin d'exprimer son désarroi par rapport à cette situation, de proposer à son Conseil communal de refuser symboliquement les chiffres relatifs à la péréquation financière, à la facture sociale et à la réforme policière communiqués par le Canton pour l'année 2013 et de s'en tenir au chiffre 2012. Pour sa part, M. Edmond Fleury, Président, ne voit pas l'intérêt de participer même symboliquement à cette démarche car si la Commune de Payerne a une augmentation de Fr. 1'881'550 pour les 3 objets précités, la Commune de Cheseaux a une diminution de Fr. 285'000.--.

Le Président fait lecture de la lettre de démission de M. Cédric Burki.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012.

En page 5, dernier paragraphe : il faut remplacer « passage à niveau » par « passage pour piétons ».

- **Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président, en compagnie de la Municipalité, a assisté le 10 novembre 2012 à l'exercice final des sapeurs du site de Cheseaux. A l'issue de l'exercice, le capitaine Thierry Auberson a quitté ses fonctions pour raison de santé.

M. Edmond Fleury, Président, indique que la participation lors des votations du 25 novembre dernier a été très faible.

Le 25 novembre 2012 la Commune a eu la visite annuelle du Préfet.

Le Président communique à l'assemblée les dates des séances du Conseil prévues pour l'année 2013 ; elles seront communiquées à chacun par courriel.

M. Edmond Fleury, Président, indique avoir reçu deux questions pour être abordées lors de la rencontre SDNL.

Le Président rappelle que les membres nommés dans le cadre des commissions qui se font remplacer sont priés de renvoyer les pièces jointes reçues avec la convocation à leur remplaçant.

3) Communications de la Municipalité

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que les travaux de la Romande énergie arrivent à leur terme ; l'armoire a été déplacée du côté de la BCV. Les travaux relatifs au futur centre de vie enfantine, démarreront début janvier 2013 ; à cet effet, l'éco-point sera déplacé derrière la Maison de commune. Une information à la population a été faite par le biais du Crieur en donnant des précisions sur l'installation du futur chantier et en donnant quelques indications sur les voies de circulation. En effet, une fois le chantier installé, il sera conseillé de ne pas aggraver le flux de circulation, l'accès à la Maison de commune pour les employés et les usagers sera possible, mais il sera demandé aux parents de ne pas utiliser cet accès, mais plutôt d'utiliser les places de dépôt existantes, situées sur le chemin du Château pour amener et reprendre les enfants.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la mise à l'enquête des aménagements extérieurs de la place de Maison de commune est en cours, avec une échéance au 10 janvier 2013.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que les communes de Boussens, Sullens et Cheseaux vont se retirer définitivement de l'ASIGOS ; situation due à l'harmonisation scolaire, nouvelle loi pour l'école obligatoire qui impose que tous les élèves soient scolarisés dans le même établissement scolaire.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que le 15 novembre dernier a eu lieu à Cheseaux une séance d'information sur le concept « Police-Population ». La Municipalité a décidé de s'engager dans ce concept. 220 personnes environ sont déjà inscrites.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que dans le cadre des travaux se déroulant à la place des Tilleuls, le passage pour piétons va être déplacé de 50 m environ.

M. Serge Sandoz, Municipal, revient sur la question posée par M. Jean-Paul Bruand portant sur le marquage d'un passage pour piétons à la halte des Rippes. Après vérification, il s'avère que pour pouvoir bénéficier d'un marquage il doit y avoir impérativement 50 piétons aux heures de pointe, ce qui n'est actuellement pas le cas.

4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud informe l'assemblée que le 21 novembre 2012, une délégation de six personnes de la commune de Cheseaux composée de M. Louis Savary, Syndic, M. Serge Sandoz, Municipal, Edmond Fleury, Président du Conseil, Mmes Anne Pécoud, Annick Péguiron, M. Alessandro Fabbri et la soussignée, s'est rendue à l'Ecole Hôtelière de Lausanne sur invitation de la Municipalité de Lausanne, par son syndic, M. Daniel Brélaz. Le sujet de cette rencontre était : la place académique lausannoise : enjeux et opportunités. Il ressort que Lausanne est un pôle important pour la formation académique et qu'elle figure au 2^{ème} rang derrière Zürich. Environ 30'000 étudiants se répartissent au sein des diverses hautes écoles. Ces différentes filières permettent à notre pays d'avoir une renommée mondiale et attirent beaucoup d'étudiants étrangers qui deviennent ensuite des ambassadeurs de notre pays. Il ressort de ce débat que les étudiants ont beaucoup de difficultés à trouver un logement lors des rentrées académiques. La Fondation Logement pour étudiants dispose de fonds nécessaires pour construire des immeubles destinés aux étudiants confédérés ou étrangers dont la famille est éloignée géographiquement. Un appel est lancé aux propriétaires terriens pour de nouveaux projets. Les écoles se sont entendues pour étaler le début des cours afin de ne pas saturer les transports publics. Cette rencontre a été une opportunité qui a permis d'établir des liens et des synergies entre ces acteurs du secteur.

5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG, en remplacement de M. Cédric Burki, démissionnaire

Le Président annonce la candidature de M. Karim Saied et procède à son assermentation.

6) Préavis 21/2012 « Nouvelle convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) La Mèbre et modification du règlement du SDIS »

Le Président demande au rapporteur de la Commission aux affaires régionales et intercommunales de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Annick Péguiron fait lecture des conclusions du rapport, lequel propose de ratifier la nouvelle Convention intercommunale relative au SDIS La Mèbre, d'approuver le nouveau règlement intercommunal du SDIS La Mèbre et son annexe et de décharger la Commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

M. Edmond Fleury, Président, propose dans un premier temps une discussion générale préalable, ensuite de procéder au vote article par article de la convention et du règlement, de reprendre la discussion finale et pour terminer de passer au vote final.

M. Serge Sandoz, Municipal, précise que le but de la mise à jour de ce règlement est de le mettre en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui et également de permettre à Jouxteins de rejoindre le SDIS de la Mèbre. Le préavis présenté au Conseil communal de Jouxteins a d'ores et déjà été accepté.

La parole n'est plus demandée. Le président lit les titres des différents articles de la convention intercommunale et du règlement intercommunal.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

▪ **Le préavis 21/2012 est adopté à l'unanimité.**

7) Préavis 24/2012 « Budget 2013 »

Le président demande au rapporteur de la Commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport.

En premier lieu Mme Martine Lob tient à relever une erreur en page 2, 2^{ème} ligne, il faut lire Fr. 800'000.— et non Fr. 80'000.-. Mme Martine Lob fait lecture des conclusions du rapport, lequel propose d'adopter le budget 2013 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le budget 2013

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, présente au nom de la Municipalité le projet de budget communal 2013 :

- Il fait apparaître un excédent de charges de Fr. 889'200.--, pour un montant total de Fr. 18'783'400.--, et une marge d'autofinancement de Fr. 587'400.--. L'accroissement estimé de la population par rapport au budget 2012 est de 50 habitants, le budget 2013 étant construit sur 4'000 habitants.
- Cet excédent de charges est principalement dû à une diminution des recettes fiscales et à une augmentation de certaines charges externes.
- Pour ce qui est des recettes fiscales, l'Etat a rattrapé son retard dans les taxations, ce qui fait que nous ne pouvons pas espérer autant d'arriérés qu'auparavant pour les personnes physiques. Pour ce qui est des personnes morales, nos estimations, réalistes, font apparaître une tendance à la baisse, même si celle-ci est nuancée par des situations particulières.

Concernant les charges externes, plusieurs considérations sont à prendre en compte :

- Les acomptes 2013 de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière sont calculés sur la base du point d'impôt 2011, qui a diminué d'environ Fr. 20'000.— par rapport au point d'impôt 2010 qui, lui, a servi de base aux acomptes 2012. Le point d'impôt 2011 est de Fr. 161'401.--.
- Notre contribution à la péréquation directe entre les communes est moindre en francs qu'au budget 2012 par suite de cette diminution de notre point d'impôt, mais elle est identique en nombre de points d'impôt.
- La contribution à la facture sociale augmente de 2 points d'impôt pour toutes les communes. Toutefois, l'écart entre le budget 2013 et le budget 2012 ne reflète pas exactement cette différence en francs, du fait précisément de la diminution de notre point d'impôt.
- Il est rappelé à toutes fins utiles que notre apport 2013 à la facture sociale sera de plus impacté par une correction des acomptes 2012, due à la recette exceptionnelle de plus de 6 millions dont le Conseil avait été informé lors de la séance du 25 septembre 2012. Conformément à la pratique de notre commune, ce supplément n'est pas inscrit au budget 2013 et sera honoré par prélèvement à provision.
- Quant à la réforme policière, au-delà des 2 points d'impôt de la bascule, l'excédent à financer par les communes devient pérenne et avoisine le 1.5 points d'impôt.
- Au total, notre apport net à la péréquation entre les communes, à la facture sociale et à la réforme policière est estimé pour 2013 à Fr. 5'097'523.-, ce qui correspond à 31.58 points d'impôt, soit 42.4 % de notre coefficient d'impôt.
- Au chapitre des charges externes, il convient de mentionner également la contribution des communes à l'AVASAD, cette fois de manière non péréquative, puisqu'il s'agit d'un montant fixe par habitant de Fr. 107.95 pour 2013, en augmentation constante. Notre contribution à l'AVASAD représente 2.64 points d'impôt pour notre commune.
- Outre ces charges, il est à noter l'augmentation de notre participation financière à certaines associations intercommunales.
- Pour le restant, à savoir les charges propres à notre commune, notre budget reste dans une très grande modération. On observe même une diminution au poste des salaires de notre administration, au centre de charges « police » puisque nous prévoyons comme effectif un seul assistant de sécurité publique de manière pérenne.
- Le centre charge « ordures et déchets » enregistre une augmentation due aux multiples possibilités de tri offertes notamment par la déchetterie, mais ces charges sont compensées par les revenus issus de l'application des nouvelles dispositions légales et réglementaires – taxe au sac, taxe forfaitaire et un montant qui sera pris en charge par l'impôt.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, renvoie pour le surplus l'assemblée à l'excellent rapport de la Commission des finances et remercie les conseillères et conseillers de bien vouloir adopter le budget 2013 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait lecture des titres des chapitres.

La parole n'étant pas demandée M. Edmond Fleury, Président, passe au vote.

- **Le préavis 24/2012 est adopté à l'unanimité.**

8) Divers et propositions individuelles

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, remercie le boursier pour le travail important fourni pour la présentation du budget.

M. Edmond Fleury, Président, présente ses vœux à l'assemblée et rappelle que la séance est suivie d'une verrée offerte par la Municipalité.

M. Louis Savary, Syndic, remercie au nom de la Municipalité les conseillères et conseillers pour le travail fourni et le temps consacré. Il est conscient du fait que l'engagement en qualité de conseillère ou conseiller demande beaucoup d'attention et de dévouement pour suivre les séances de commissions et en rapporter lors des séances du Conseil. M. Louis Savary, Syndic, relève qu'il est très agréable d'avoir un Conseil qui travaille de cette manière. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Edmond Fleury

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21h20

Cheseaux, le 15 décembre 2012

Séances 2013 :

- mardi 5 mars 2013
- mardi 30 avril 2013
- mardi 25 juin 2013
- mardi 1^{er} octobre 2013
- mardi 12 novembre 2013
- mardi 10 décembre 2013